



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 13 juin 2014

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Secrétaire de séance:
Gaillard Grégory

Date de la convocation: 05/06/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Gregory GAILLARD, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Régine DELAGE, Solange PARAGE, Annette DELAGE, Michèle MERCIER

Représentation:

Excusés: Romain LABICHE,

Absents:

Le découpage des régions

Considérant l'annonce du Président de la République et du Premier Ministre visant à mettre en oeuvre très rapidement un redécoupage des régions de France. Considérant les déclarations, relayées par la presse d'une fusion de la Région Poitou-Charentes avec les Régions Centre et Limousin. En intégrant le postulat asséné du respect de l'intégrité du territoire régional qui entraînerait ainsi l'adhésion forcée de la Charente dans ce schéma.

Après avoir pris connaissance de la lettre du Président du Conseil général en date du 23 mai 2014, et en plein accord avec les arguments développés. Le Conseil municipal, réuni en séance extraordinaire le 13 juin 2014, au terme du vote explicité ci-après, apporte son appui total à la démarche entreprise pour aboutir à l'intégration du territoire charentais dans une nouvelle région Aquitaine.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0 Refus : 0

Demande de CU

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Valk John a déposé une demande de certificat d'urbanisme afin de savoir si la construction d'une (voire deux) maison d'habitation était réalisable sur le terrain cadastré B n°90 au lieu-dit la Voûte.

La commune ne disposant pas de plan local d'urbanisme ou de Carte Communale, seules sont autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées les constructions ou installations prévues à l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Considère que au vue du peu de construction neuve sur la commune de Mainzac depuis les dix dernières années, au vue de la volonté du conseil de ne pas accepté de construction a des endroits non stratégique, loin de toutes habitations, pas de déserte des réseaux,
- Ce projet s'inscrit à proximité immédiate du bourg de la commune ainsi que très proche (moins de 50m) de deux autres habitations,

- Tous les réseaux sont disponibles sur le terrain,
- L'accès à ce terrain est possible par la voie communale en toute sécurité,
- Ce projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels,
- Le contexte paysager est préservé,
- Considère que l'intérêt de la commune est d'éviter une diminution de la population communale.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0 Refus : 0

Raccordement alimentation électrique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Valk John à fait une demande de certificat d'urbanisme afin de savoir si le terrain cadastré B n°90 au lieu-dit la Voûte est constructible. Le Maire propose au Conseil Municipal que Monsieur Valk John finance les travaux de raccordement au SDEG 16 pour l'alimentation électrique.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Présentation de la Communauté de Communes

Le président : Patrick Borie

1er vices président : Gwenhaël François, économie et finances ;

2eme vice présidente : Dominique Sutre, affaires scolaires ;

3eme vice président : Jean Pierre Chamoulaud, équipements communautaires et tourisme ;

4eme vice présidente : Anne Bernard, environnement ;

5eme vice président : Patrice Dominici, communication et informatique ;

6eme vice présidente : Christine Dussaigne, enfants jeunes

Les compétences de la communauté de communes :

- Aménagement du territoire pour une organisation rationnelle de l'espace.
- Action de développement économique et touristique en créant, aménageant, en entretenant et en gérant des zones d'activité économique. (Inciter les entreprises à s'installer sur le territoire, mettre en place des services pour la population et développer le tourisme).
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (piscine municipale) ainsi que des affaires scolaires et périscolaires.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (collecte et traitement des déchets, préservation des ressources et de la biodiversité, développement des énergies renouvelables et contrôle de l'assainissement non collectif).
- La mise en place des procédures pour le logement.
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie et des chemins de randonnée.
- La représentation et la participation financière aux charges du service départemental d'incendie et de secours.
- Le développement, la mise en place et la coordination des différentes actions en direction des enfants et des adolescents (centre de loisirs sans hébergement, point jeune, été actif, lieu d'accueil parents-enfants, relais assistantes maternelles, halte-garderie contrat éducatif local, contrat enfance jeunesse, schéma départemental),

La Communauté de Communes sort de son budget environs 200 000 € par an pour investir sur le territoire.

La réforme des rythmes scolaires

Suite à la nouvelle réforme des rythmes scolaires les enfants devront travailler quatre jours et demi à la prochaine rentrée des classes, en septembre 2014. Le coût de cette nouvelle réforme est estimé entre 70 000 € et 100 000 €. (Le transport, la cantine, le personnel et le réaménagement des locaux)

La mise en place de cette réforme pose des difficultés financières mais aussi d'organisation au niveau du temps périscolaire, des transports, des locaux, ... Concernant les activités périscolaires, qui va garder bénévolement les enfants? La réforme va également modifier le fonctionnement quotidien de toutes les familles qui ont des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire.

Pour ces raisons, la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord a voté pour un boycott. Ce vote est la traduction d'un ras-le-bol des élus à qui l'État impose de plus en plus de contraintes sans leur donner les moyens financiers et humains de garantir leurs missions de service public. L'inspecteur de l'académie doit rencontrer le bureau communautaire mi-juin afin de faire des propositions d'assouplissement. Suite à ce bureau, le conseil communautaire se réunira fin juin pour statuer sur ce dossier.

Le logement

Nous avons fait deux devis comparatifs pour les travaux concernant l'électricité et la plomberie du logement communal à côté de la mairie.

Plomberie :

	<u>ENTREPRISE CHAMPALOUX</u>	<u>ENTREPRISE GISCOS</u>
Nouvelle aménagement d'un appartement Au 1er étage de la mairie	5 627,00 €	5 362,14 €
Modification du chauffage et de la plomberie Au réez de chaussé	1 414,50 €	1 468,47 €
SOUS TOTAL	7 041,50 €	6 830,61 €

Électricité :

Électricité de l'appartement au 1er Etage de la mairie	7 858,44 €	8 199,48 €
Modification électrique au réez de chaussé	2 425,20 €	2 506,40 €
SOUS TOTAL	10 283,64 €	10 705,88 €
TOTAL HT	17 325,14 €	17 536,49 €

Création de commissions

Commission bâtiment :

Président : Dominici Patrice

Roche Francis
Mercier Michèle
Verlhac Brigitte

Commission matériel communal :

Président : Roche Francis
Gaillard Grégory
Gervais Jean-Luc

Questions diverses

Elections sénatoriale :

Les élections pour les sénateurs auront lieu le dimanche 28 septembre 2014 à Montbron à 11h pour le 1er tour et à 15h30 pour le 2ème tour. Pour cela le conseil municipal devra se réunir le vendredi 20 juin 2014 à 18h00 pour élire un délégué et trois suppléants.

Formation de secourisme :

Une formation de secourisme aura lieu à Montbron sur 3 petites soirées ou une journée complète, minimum 12 candidats pour 1 formateur, plus de 12 candidats 2 formateurs. Le prix de cette formation est de 45€ par personne. Un courrier sera distribué aux habitants. Pour s'inscrire il suffira d'appeler à la mairie.

Commission de la voirie :

Une réunion aura lieu le 27 juin 2014 à 18h00 afin de déterminer les travaux à réaliser pour l'année 2014.

Repas des Corps de Chasse :

Le repas des corps de chasse aura lieu le dimanche 29 juin 2014. une messe est prévue à 11h00 suivi d'un repas sous un chapiteau. Le repas est à 14€ par personne et 7€ par enfant. Montage du Tivoli prévu le samedi 28 juin.

Piscine de Montbron :

La piscine de Montbron sera ouverte du 5 juillet au 31 août 2014, du lundi au vendredi de 14h30 à 20h et du samedi au dimanche de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 20h00.

Clôture de la séance à 23h30